Charte départementale pour l'environnement

N°3
Mai
2002

Les Cahiers du PATRIMOINE NATUREL

Les Oiseaux des Villes et Villages

Les villes et villages accueillent une faune et une flore particulières et souvent mal connues. Les oiseaux font partie des animaux sauvages cohabitant parfois étroitement avec l'homme. Sur plus de deux cents espèces présentes en Eure-et-Loir, une quarantaine vit au milieu des habitations ou à proximité, dans les parcs et jardins. Plusieurs espèces, comme les hirondelles, utilisent même les bâtiments pour installer leur nid.

La colonisation des villes et villages par les oiseaux s'est faite progressivement, au fil des siècles. De nombreuses espèces y ont trouvé des milieux de substitution pour nicher mais aussi des ressources alimentaires engendrées par l'activité humaine. L'hirondelle de fenêtre, le martinet noir ou la chouette effraie colonisent les bâtiments en remplacement de leur milieu d'origine, les falaises rocheuses.

Cette cohabitation est telle qu'aujourd'hui, les citadins ne portent que peu d'attention à la présence de ces oiseaux. Pourtant ils symbolisent une qualité de l'environnement trop souvent négligée, et permettent à l'homme d'être au contact de la nature jusqu'au cœur des villes.

La proximité entre l'homme et l'oiseau facilite les observations, plus particulièrement en hiver, en l'absence de feuillage, lorsque les rigueurs climatiques et la distribution de nourriture incitent les oiseaux à s'approcher des habitations.

Les milieux présentés dans ce numéro, bien que traités séparément, sont en interconnexion au sein des villes et villages. Il est ainsi fréquent de voir un oiseau nichant sur un bâtiment aller se nourrir dans un espace vert voisin.

Connaître les oiseaux pour mieux comprendre leur comportement, mieux les accueillir ou éviter leur présence parfois trop dérangeante est l'objectif de ce numéro des cahiers du patrimoine naturel. Faut-il les nourrir ? Doit-on faciliter leur installation dans nos lieux de vie ? Comment aménager notre jardin pour favoriser leur nidification ? Comment gérer leur prolifération ?...

Ces quelques pages ne suffiraient pas à répondre à toutes les questions liées à cette cohabitation. Aussi donnerons-nous simplement quelques pistes et informations essentielles pour conserver au mieux ce fragile équilibre qui amène un peu de nature à notre porte.

Publication du
Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre

Comité de pilotage :
Conseil Général
DIREN Centre
Préfecture
Association des Maires
Eure-et-Loir Nature
Parc naturel régional du Perche
Muséum des Sciences Naturelles et de Préhistoire de Chartres

Membres invités :
Mairie de Sainville
Mairie d'Auneau

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL

CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL CENTRE REGION

Sommaire

Les constructions p.2
Les espaces verts publics et alignements d'arbres p.3
Les jardins privés p.4
Les mares et cours d'eau p.5
Comment protéger les oiseaux des villes et villages ? p.6
Où trouver de l'information ? p.6

Les constructions

En construisant des bâtiments, les hommes ont créé des sites de nidification et de repos potentiels pour les oiseaux. Ainsi, il n'est pas rare de voir un martinet noir nicher dans les combles d'une maison ou d'un immeuble.
Les clochers des églises constituent des zones de nidification particulièrement appréciées par plusieurs espèces, comme la chouette effraie et le choucas des tours...
La végétation grimpante, présente notamment sur les vieux murs, apporte une source de nourriture aux oiseaux, et les anfractuosités des zones de refuge.
La diversité des habitats ainsi créés, réunissant nourriture et sites de reproduction, permet la présence de nombreuses espèces. Plusieurs d'entre elles, comme le moineau domestique, trouvant en ces lieux des conditions particulièrement adaptées, ont ainsi pu étendre leur aire de répartition en "suivant" l'homme.

Pour éviter les salissures provoquées par les hirondelles sur les bâtiments, il est possible de fixer des planchettes sous les nids.

Pour éviter que les oiseaux s'assomment sur les baies vitrées, vous pouvez coller des silhouettes de rapaces sur les vitres ou mettre, par exemple, une plante verte derrière la vitre, qui laisse percevoir l'obstacle.

Les constructions anciennes, par les matériaux utilisés, laissaient une place importante à l'installation de la vie sauvage. L'utilisation de nouveaux matériaux et modes de construction s'avère être moins favorable à la nidification des oiseaux. De plus, les constructions modernes présentent souvent des pièges : des oiseaux de proie en chasse ou des petits passereaux s'assomment souvent sur des baies vitrées, trompés par le reflet du paysage. Les cheminées se révèlent parfois meurtrières pour les oiseaux trop curieux ne sachant plus en sortir.

Les espaces ouverts au sein des villes et villages, cours de ferme, parkings, ronds-points, sont également les lieux de concentration de certaines espèces, surtout quand la nourriture est abondante.
Si le moineau, bien présent en ville, ne pose pas de réels problèmes de cohabitation, d'autres espèces peuvent être source de désagréments pour les citadins. C'est le cas par exemple des hirondelles de fenêtre qui en fixant leurs nids sur les bâtiments engendrent, par leurs déjections, des salissures sur les façades. Les étourneaux, dont les grands rassemblements d'hiver sont parfois impressionnants, peuvent aussi occasionner localement des problèmes de salubrité et être source de pollution sonore.

Les phénomènes de nuisance existent surtout pour les pigeons domestiques qui nichent principalement dans les édifices publics, comme ici à Chartres, et dont les effectifs ont connu de très fortes croissances. En Eure-et-Loir, le règlement sanitaire départemental (Arrêté préfectoral du 18 juillet 1979) interdit d'ailleurs de les nourrir.

Limiter la prolifération de certaines espèces peut nécessiter la maîtrise de la nourriture et des lieux de nidification et de repos. La pose de grillage pour obstruer les cavités, souvent préconisée dans ces situations, peut malheureusement aller à l'encontre de la pérennité d'autres espèces, comme la chouette effraie.

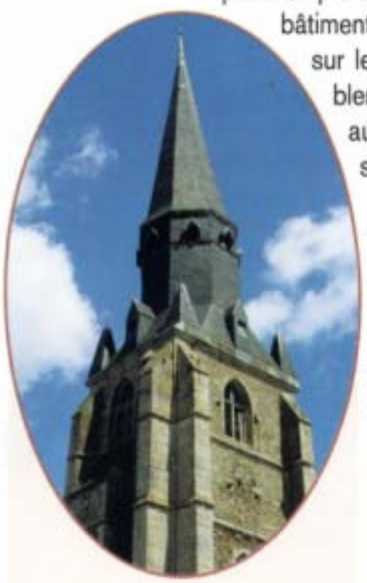

11 communes du Pays Dunois, comme celle de Yèvres, se sont prêtées à une expérience intéressante menée par l'association Eure-et-Loir Nature. Elles ont accepté, en contrepartie de la fermeture de leur clocher pour éviter l'invasion des pigeons, d'installer des nichoirs pour la chouette effraie. Six couples de chouettes ont bénéficié de ces dispositifs et ont pu assurer leur reproduction.

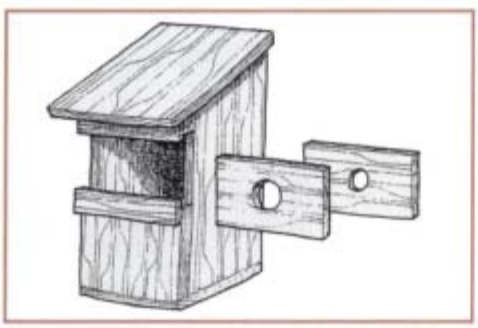

La possibilité de modifier l'ouverture de ce nichoir universel, grâce à des planchettes à trous d'entrée variables, permet de l'adapter aux besoins et au lieu. Des planches non poncées, facilitant le déplacement des oiseaux, et non traitées, sont à privilégier.

Les habitations peuvent présenter de véritables refuges. Il est toujours possible de réaliser des aménagements sur des constructions existantes. La réalisation et la pose de nichoirs sont les actions les plus fréquentes pour accueillir les oiseaux nicheurs.

L'association Eure-et-Loir Nature est à l'initiative de circuits " les oiseaux dans la ville" dans les communes de Chartres, Châteaudun, Dreux et Nogent le Rotrou.

Les espaces verts publics et alignements d'arbres

Les informations concernant ces milieux sont également valables dans les jardins privés.

Les espaces verts sont les lieux les plus appropriés pour l'observation des oiseaux, qui y recherchent leur nourriture et des lieux pour nicher.
Le choix des espèces végétales est primordial pour favoriser l'alimentation naturelle des oiseaux. L'attractivité de ces espaces est d'autant plus grande que la végétation y est diversifiée. La combinaison d'essences différentes, d'arbres et d'arbustes de taille et d'âge variés permettra d'accueillir un maximum d'oiseaux.

La présence d'arbres âgés avec des cavités permet la nidification d'oiseaux cavernicoles comme le rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus).

Le merle noir (Turdus merula) niche dans les fourrés denses d'arbustes et parfois dans les plantes grimpantes le long des arbres et des murs (lierre, vigne vierge, glycine...).

Il est important de préférer les essences végétales locales. Les arbustes à baies, églantier, troène, prunellier... sont particulièrement recherchés par les oiseaux qui s'en nourrissent, surtout en hiver. Certaines espèces, comme le merle noir, nichent dans ces fourrés. Les arbres de taille plus imposante comme le chêne, le hêtre ou, en bord de rivière l'aulne, apporteront des possibilités de nidification supplémentaires pour d'autres espèces.

Une famille de mésanges charbonnières (Parus major) peut consommer jusqu'à 18000 chenilles par an. La mésange bleue (Parus caeruleus), quant à elle, peut par exemple éliminer jusqu'à 90 % des cocons hivernaux du ver de la pomme.

Il est possible de faciliter l'accueil des oiseaux par des gestes simples ou des habitudes à modifier. Le traitement par les pesticides est à éviter. Ils ont des effets indéniables, souvent indirects, en contaminant les chaînes alimentaires jusqu'aux oiseaux et aux mammifères. En détruisant les ennemis naturels des pucerons et des chenilles, les traitements se révèlent être pires que le mal qu'ils sont censés traiter. En conservant une diversité de milieux pour accueillir les oiseaux, mais aussi d'autres espèces animales, on favorise la prédation naturelle.

On peut également éviter de détruire systématiquement le lierre grimpant présent sur les arbres. En effet, la présence sur les troncs ou les murs de cette espèce qui conserve ses feuilles toute l'année sera une ressource alimentaire supplémentaire et un lieu de refuge en hiver. Le lierre produit des fruits dès le mois de mars, ce qui assure l'alimentation des nombreuses espèces qui se nourrissent de ses baies et construisent parfois leur nid dans son feuillage.

Le lierre grimpant, qui utilise les autres végétaux comme support pour aller chercher la lumière, est une source importante de nourriture pour de nombreux oiseaux. Cette haie charmille, par exemple, dans la ville de Chartres, est également composée de lierre, ce qui ne l'empêche pas de se développer.

L'élagage régulier de certains arbres isolés ou alignés, comme ici à Saint-Luperce, permet la formation de cavités favorables aux insectes et donc aux oiseaux qui s'en nourrissent. Elles sont également susceptibles d'accueillir des nids.
Il est donc important de veiller à tailler les arbres entre septembre et février en dehors de la période de nidification des oiseaux.

La plantation de haies constituées d'essences locales, comme le sureau, le nerprun ou encore le cornouiller... est très favorable aux oiseaux pour leur alimentation et comme site de nidification. Cette haie vive a été plantée sur la commune de Douy.

Le pinson des arbres (Fringilla coelebs) fréquente assidûment les lieux de nourrissage en hiver.

Le rouge-gorge (Erithacus rubecula) solitaire mais familier préfère picorer sa nourriture au sol. Ici un jeune encore en duvet.

Le troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes) est un hôte commun de nos jardins. C'est un des plus petits oiseaux de France : son poids n'excède pas 20 grammes.

Le bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula) possède un bec court et robuste qui lui permet de manger des graines.

Au printemps, de nombreux oiseaux se nourrissent au sol notamment dans les espaces verts.

Certaines zones peu aménagées offrent une grande variété de "proies". Une pelouse avec de nombreuses plantes qui arrivent à floraison sera préférable à un gazon. Afin de favoriser la floraison des plantes, et de permettre leur fructification exploitée par les oiseaux, il est souhaitable de différer les périodes de tonte à la fin du printemps pour préserver une ressource alimentaire essentielle pour la croissance des oisillons.

A ce niveau, une gestion différenciée des espaces verts publics peut être envisagée. Il s'agit de gérer de façon différente des zones en fonction de leur place au sein de la commune. Ainsi, les gazons du centre ville seront gérés par tonte fréquente. Par contre, les espaces éloignés du centre pourront faire l'objet d'une plus grande place laissée au développement naturel. Ces derniers seront alors fauchés tardivement (septembre-octobre).

La chouette chevêche (Athene noctua) peut nicher dans les bâtiments ou les cavités d'arbres au sein des villages, à condition que ses territoires de chasse soient à proximité (prairies, vergers...).

Les jardins privés

Les jardins sont des lieux providentiels pour de nombreuses espèces d'oiseaux et tout particulièrement pour les passereaux. Ce sont, par conséquent, des sites où leur observation est relativement aisée. En Eure-et-Loir, une quarantaine d'espèces peut être régulièrement observée dans les jardins à différentes périodes de l'année. Ils sont des lieux d'alimentation pour toutes les espèces y compris celles nichant dans les bâtiments proches, à condition que la végétation y soit suffisamment diversifiée et abondante.

Il est possible d'installer mangeoires et nichoirs en fonction de la place disponible. La taille et le diamètre des trous d'entrée de ces derniers dépendront de l'espèce que l'on souhaite y accueillir. Certains oiseaux sont très territoriaux et tous les nichoirs peuvent ne pas être utilisés si leur concentration est trop importante.

Le Muséum des sciences naturelles et de préhistoire de Chartres a réalisé au cours de l'été 1999 une étude dans les jardins privés englobant trois îlots urbains du secteur de Chanzy, Saint Brice, au centre de la ville de Chartres, soit environ une surface de 75 000 m2. 18 000 m2 de jardins et d'espaces boisés ont fait l'objet de relevés. Une vingtaine d'espèces d'oiseaux y ont été observées (merle noir, mésanges, pic vert...).

Lorsque l'on pose des nichoirs ou des mangeoires, il convient de privilégier des lieux qui soient hors de portée de certains prédateurs, tels que le chat.

En ce qui concerne le nourrissage, chaque espèce a des affinités propres et il est parfois difficile de satisfaire tout le monde. De manière générale, il doit se limiter au strict minimum pour éviter une dépendance trop grande de ces espèces sauvages vis à vis d'une nourriture artificielle. Il ne doit intervenir que lorsque les conditions météorologiques sont rudes : neige ou gel. Pendant les périodes de grand froid l'apport de graisse sous forme de margarine, par exemple, permettra aux oiseaux de préserver leur couche de graisse.

Il ne faut pas négliger les arbres malades ou morts qui, abritant de grandes quantités d'insectes, constituent une source de nourriture appréciable. Ces arbres offrent également de nombreux sites de nidification pour les espèces cavernicoles. La présence de trous naturels, surtout au niveau du tronc, peut faciliter l'installation des mésanges par exemple.

Les mares et cours d'eau

Les villes et villages d'Eure-et-Loir possèdent souvent des mares, ou sont traversés par une rivière. En Beauce, ces mares sont souvent les seules zones humides de la commune, ce qui les rend d'autant plus indispensables et vitales pour les oiseaux et tout le cortège faunistique et floristique qui leur est lié.

Le comblement ou l'aménagement d'un plan d'eau, d'une mare ou des bords d'une rivière peut entraîner la disparition de nombreuses espèces d'oiseaux. Ainsi, dans la gestion de ce type de milieux, est-il conseillé de préserver ou de favoriser une végétation diversifiée : roselières, prairies humides, saules... pour assurer la nidification et l'alimentation des oiseaux qui les fréquentent.

La poule d'eau (Gallinula chloropus) est un oiseau typique des cours d'eau lents. On la rencontre, par exemple, sur les bords de l'Eure, à Chartres ou encore sur les mares.

Le cygne tuberculé (Cygnus olor), ici sur le Loir à Saint-Denis-les-Ponts, arbore, comme son nom l'indique, un tubercule noir à la racine de son bec orange. Volontiers agressif, il arque alors ses ailes au dessus de son dos et replie le cou.

Les rideaux de végétation autour des points d'eau sont des zones de protection importantes. Si la densité de végétation est suffisante, l'installation des oiseaux est facilitée.

Les mares sont souvent très riches en insectes, dont la présence est favorisée par une végétation diversifiée, qui se développe préférentiellement sur des berges en pente douce. Ils régaleront martinets et hirondelles. Ces dernières utilisent la terre humide pour la construction de leur nid.

La qualité de l'eau et l'entretien des berges de rivières peuvent avoir des conséquences importantes sur la présence d'oiseaux. Les traitements insecticides sont à éviter car ils contribuent à la disparition de la ressource alimentaire et à la dégradation des sites de nidification des espèces nichant au sol. Ces dernières sont particulièrement vulnérables : en effet, leur période de ponte correspond souvent à la période de fauche. Il peut donc être utile de différer la fauche pour protéger les oisillons.

Le canard colvert (Anas platyrhynchos), ici à Ecluzelles, se reconnaît aisément à sa tête verte et à son collier blanc. La femelle est, quant-à-elle, brune tachetée.

Les oiseaux d'eau sont normalement capables de trouver seuls leur nourriture dans leur milieu naturel. Leur nourrissage avec du pain et d'autres aliments n'est pas nécessaire, d'autant plus qu'il favorise leur concentration et peut provoquer une dégradation de la qualité de l'eau et de la végétation.

Le martin pêcheur (Alcedo atthis), bien que discret, peut vivre tout près des habitations. On peut l'apercevoir brièvement, "trait bleu et vert métallique", rasant l'eau. Il creuse son terrier dans la berge abrupte des cours d'eau.

La mésange boréale (Parus montanus) aussi appelée "mésange des saules", vit dans des bois et des fourrés feuillus souvent humides. Elle creuse des cavités dans les troncs des arbres morts en décomposition.

Comment protéger les oiseaux des villes et villages ?

Les oiseaux des villes et villages ont besoin de milieux diversifiés pour se reproduire et se nourrir. La qualité de ces milieux est un élément important pour favoriser leur présence : une végétation variée et saine, sans traitement, ainsi qu'un aménagement judicieux des maisons d'habitation ou des édifices publics permettra de favoriser la proximité entre les oiseaux et les hommes. On peut ainsi :

- éviter l'apport de produits (insecticides, herbicides, fongicides...) qui détruisent les proies des oiseaux et polluent les rivières et nappes alluviales,
- planter préférentiellement des essences locales en privilégiant les arbustes porteurs de baies,
- prendre en compte les oiseaux lors de l'élaboration de plans de construction ou de restauration des bâtiments publics ou privés ; concilier travaux au sein des bâtiments et accueil des oiseaux en aménageant par exemple des anfractuosités dans lesquelles ils pourront nicher (rouge-queue noir par exemple) ; des nichoirs peuvent être posés pour accueillir les hirondelles, martinets ou la chouette effraie ; si vous souhaitez obturer des ouvertures sur un bâtiment (public ou privé) par du grillage ou de la maçonnerie, s'assurer qu'aucun animal ne reste prisonnier avant de réaliser les travaux,
- conserver des bandes enherbées, fauchées tardivement en été, afin de préserver une source de nourriture pour les oiseaux, surtout en période d'élevage des oisillons,
- conserver de vieux arbres riches en nourriture et en cavités favorables à la nidification des oiseaux, dans la mesure où ils ne présentent pas de danger pour la sécurité du public ; tailler les haies et les arbres de septembre à février hors de la période de nidification,
- offrir en hiver aux oiseaux une nourriture riche en lipides (margarine, graines de tournesol, maïs, blé, orge..) ; ne pas donner d'aliments salés, ni de pain ou de biscotte (ces aliments gonflent et provoquent des troubles digestifs), de lait, d'asticots (ils peuvent perforer l'estomac des oiseaux), de graines de lin ou de ricin (toxiques)...
- aménager des reposoirs et des sites de nidification pour les oiseaux ; envisager la pose d'obturateurs sur les poteaux creux.

Les propositions faites dans ce numéro ne nécessitent pas un financement important et peuvent être réalisées sans aide particulière.

Où trouver de l'information ?

Pour des renseignements pratiques et des animations :

- **L'association Eure-et-Loir Nature** - 02 37 36 55 30
- **Le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre** - 02 38 59 97 13
- **Le Muséum des Sciences Naturelles et de Préhistoire de Chartres** - 02 37 28 36 09
- **Le Conseil Général** - 02 37 20 13 87
- **Le Parc naturel régional du Perche** - 02 33 85 36 36
- **La Ligue pour la Protection des Oiseaux** - Service refuges LPO - 05 46 82 12 34

Quelques documents

- **Eure-et-Loir Nature** : Les oiseaux de l'hiver en Eure-et-Loir - Atlas de répartition 1991-1995 ; Plaquette sur les sentiers "Les oiseaux dans les villes" ; Exposition nichoirs et mangeoires
- **Parc naturel régional du Perche** : fiche technique n°9 " Accueillir la Nature chez soi ", fiche n°13 " Obturation des poteaux creux "
- **Les Corbeaux Gâtinais Nature** (02 38 07 06 65) : Nichoirs par Claude LORPIN
- **Ligue pour la protection des oiseaux** : revue trimestrielle " L'Oiseau Magazine "
- **Atelier Technique des Espaces Naturels** (04 67 04 30 30) : Cohabiter avec la faune sauvage
- **Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne** : Bulletin trimestriel Penn ar Bed - N°165-166 sur la nature en ville
- **Fédération nationale des clubs "Connaître et Protéger la Nature"** : Dossier spécial de la gazette des terriers - Agir pour la nature en ville par Vincent LE CALVEZ

Créé en 1990, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, association loi 1901, s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique.
Ses objectifs sont la connaissance des espèces et des milieux, la préservation par la maîtrise foncière (acquisition) et la maîtrise d'usage (location, convention de gestion), la gestion des sites maîtrisés ainsi que l'information, l'animation et l'ouverture au public.

Directeur de publication :
Ninó Anne DUPIEUX
Conception/Rédaction :
B. Allard, I. Gravrand, F. Hergott - Conservatoire
Crédits photos et illustrations :
C. Galinet, J. Cortot, les Corbeaux du Gâtinais, Conseil Général, B. Allard, A. Boissel, I. Gravrand, Conservatoire
N° d'ISSN : en cours

Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre
Siège social
5, place de la République - 45000 Orléans
Tel : 02 38 77 02 72 - Fax : 02 38 77 02 08
Antenne Loiret/Eure-et-Loir
120 Boulevard de Carnot - 45150 Jargeau
Tel : 02 38 59 97 13 - Fax : 02 38 46 06 35
Bureau Chartres
21, rue de Loigny La Bataille - 28000 Chartres
Tel / Fax : 02 37 28 54 48

Imprimerie SETAEL - Imprimé sur du papier sans chlore